



DEMANDE DE DÉROGATION ANNÉE 2022/2023

Cadre à compléter par la famille

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : / / Sexe F ou M CLASSE :

Nom Prénom du représentant 1 :

Courriel@.....

Adresse :

.....

N° de tél. / / / /

Profession :Employeur :

Nom Prénom du représentant 2 :

Courriel@.....

Adresse :

.....

N° de tél. / / / /

Profession :Employeur :

Mariés Pacsés Vie maritale Séparés Divorcés Veuf(ve) Célibataire

ECOLE DU PERIMETRE..... **ECOLE SOLLICITEE**.....

Veillez expliquer le motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

Date :/...../..... Signature :

IMPORTANT Une dérogation est valable pour le cycle scolaire en cours (maternelle ou élémentaire)
Vous constituez votre dossier, attention tout dossier incomplet ne sera pas étudié
Votre dossier passera en commission et recevrez la réponse par courrier, l'avis peut être favorable
mais l'inscription scolaire sera accordée en fonction des places disponibles au sein de
l'établissement

Liste des pièces à fournir :

- Une copie intégrale du Livret de Famille ou Acte de naissance
- Un Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Le Certificat de radiation pour une scolarisation en cours
- **En cas de séparation ou divorce** : copie du jugement avec l'autorisation écrite de l'autre parent et un justificatif de son domicile

Avec le(s) justificatif(s) en fonction du motif :

- **MODE DE GARDE**
L'attestation d'employeur des 2 parents
+ Attestation sur l'honneur de la personne ayant la garde avec un justificatif de son domicile
OU Contrat d'accueil de la structure
- **LIEU DE TRAVAIL**
L'attestation d'employeur des 2 parents
- **FRATRIE**
Le(s) Certificat(s) de scolarité de votre(vos) enfant(s) scolarisé(s) dans le même groupe scolaire
- **AUTRE MOTIF**
Tout justificatif que vous jugerez utile pour motiver votre demande

Les informations collectées sur ce formulaire, par la Ville de Liévin en tant que Responsable de traitement, directement auprès de vous font l'objet d'un traitement informatisé. Celui-ci est fondé sur une obligation légale, ayant pour finalité la gestion des inscriptions dans les établissements scolaires de la Ville de Liévin.

Ces informations sont à destination exclusive de la Direction du service des affaires scolaires de la Ville de Liévin, ainsi qu'au Maire et aux élus ayant reçu délégation en ce sens et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'à l'Education Nationale pour les seules données pertinentes au regard des missions poursuivies.

Elles seront conservées :

- Pour les inscriptions, 1 an après l'année d'inscription, avant d'être détruites.
- Pour les dérogations, 5 ans après l'année d'inscription, avant d'être détruites.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen N°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Vous bénéficiez également du droit à la portabilité de vos données et de la possibilité de donner des directives concernant vos données, en cas de décès

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le :

Délégué à la Protection des Données de la ville de Liévin,
Direction Générale des Services, Centre Administratif « les Grands Bureaux »
45 rue Edouard Vaillant 62800 LIEVIN
Tél.03 21 44 89 89 - Courriel donneespersonnelles@lievin.fr

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)